

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-59
Occupation du domaine public
Rue Benjamin Guérard

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Magali FABRE;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Magali FABRE est autorisée à réserver deux places de stationnement au 15 rue Benjamin Guérard les 24, 25 et 26 avril 2025 en raison de son emménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Magali FABRE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Magali FABRE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.